

M. Knowles: Ne vaudrait-il pas mieux le faire savoir à toute la Chambre ce soir à 10h. 30?

L'hon. M. Martin: Nous essaierons certainement. Le premier ministre arrive ce soir à neuf heures. Je suis sûr que le Parlement et tout le pays seront heureux de le voir revenir.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MESURE DESTINÉE À FACILITER LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

La Chambre reprend la discussion, ajournée le mercredi 15 juillet, sur la motion de l'honorable M. Gordon visant à la 2^e lecture du bill n^o C-110, destiné à faciliter l'attribution de prêts aux étudiants.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Je crois pouvoir tirer au clair rapidement la situation actuelle, un peu confuse. Hier soir, le représentant de Roberval a commencé le dernier paragraphe de ses observations par les mots «En conclusion». Le député de Macleod s'est alors levé pour me demander s'il pouvait annoncer six heures. Toutefois, l'Orateur suppléant et le greffier croyaient que le représentant de Roberval n'avait pas terminé son discours. En l'occurrence, c'est à lui que je dois accorder la parole, à mon avis.

(Texte)

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Merci, monsieur l'Orateur.

Hier soir, dans la confusion, et un peu à cause de mon manque de connaissance du Règlement, je croyais réellement que je devais reprendre mon siège à six heures, mais un député a signalé qu'il était six heures immédiatement après moi, ce que j'aurais dû faire moi-même.

Je vous remercie de m'avoir rendu justice, car j'ai encore quelques mots à dire, en conclusion, sur le bill C-110.

Il faut bien considérer que de ce bill, il ressort deux points extrêmement importants, lesquels nous sautent aux yeux. C'est d'abord l'aide qu'on veut apporter aux étudiants, et, en second lieu, l'intervention de cette aide en ce qui a trait au respect de la constitution.

Tous les députés admettent que nos étudiants ont actuellement besoin de secours pour acquitter les frais de scolarité. Nous n'en doutons pas du tout et nous reconnaissons qu'une aide leur est absolument nécessaire. Nous avons la preuve de cela tous les jours dans les lettres et les télégrammes que nous recevons de nos comtés, dans lesquels on nous demande de faire adopter une loi qui viendra en aide aux étudiants à travers le Canada.

Par ailleurs, il ne faut pas que cette aide soit un lien. Quand on veut aider quelqu'un,

on le fait bénévolement, on ne lui impose pas un carcan, ainsi que je le mentionnais hier. Si, pour aider quelqu'un, on doit le consacrer, pour ainsi dire, au service des banques pendant dix, quinze ou vingt ans de sa vie, je soutiens que c'est une mauvaise manière de l'aider. Si, par exemple, un père de famille, sachant d'avance que son garçon est incapable de conduire une voiture et lui en achète une quand même, et que son fils se lance sur le bord d'un précipice, à mon avis ce père de famille agit de façon téméraire et démontre un manque de sérieux.

C'est ainsi que le gouvernement fédéral prétend aider les étudiants, en leur passant la corde au cou.

Mon deuxième point concerne le respect de la constitution. Si nous devons bien aider, il faut le faire dans le respect de la constitution. Tous les députés sont au courant que l'éducation relève du ressort exclusif des provinces et qu'elle est garantie par la constitution.

J'entendais, hier, un député affirmer que les droits de la province de Québec étaient sauvegardés, mais je me demande jusqu'à quel point on peut les considérer saufs alors que les intérêts seront payés par le gouvernement fédéral? On dirige les étudiants vers les banques à charte, et si elles acceptent de leur prêter, le gouvernement garantit aux banques à charte le paiement de l'intérêt durant cinq ans.

Or, je ne conçois pas comment les députés libéraux peuvent prétendre que les droits de la province de Québec soient sauvegardés simplement parce que le gouvernement fédéral remet l'intérêt aux banques. C'est justement sur ce point que nous nous opposons. Qu'il soit donné directement ou indirectement, c'est donné quand même, et on le prendra à même les taxes perçues dans la province de Québec. C'est là que nous disons que le gouvernement fédéral, par la présente loi, empiète sur les droits de la province de Québec comme des autres provinces.

C'est pour cela en général, monsieur le président, que nous voulons, nous du Ralliement créditiste, présenter un amendement qui permettra au gouvernement de respecter la constitution et de garantir aux étudiants les sommes nécessaires pour parfaire leurs études.

Je propose, appuyé par M. Lucien Flourde, que le bill C-110 ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que dans l'opinion de la Chambre, nous devons considérer l'opportunité de présenter une nouvelle législation qui permettrait à la Banque du Canada d'avancer les crédits nécessaires aux provinces pour que celles-ci puissent remplir pleinement leur responsabilité dans le domaine de l'éducation.

Monsieur le président, à l'appui de cet amendement, nous avons reçu plusieurs télégrammes des universitaires. Les étudiants